

Délibération n°9 – Programme de tranquillité et de sécurité urbaine : 2021–2026 et demande de subventions

Par Eric Guellec

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, proposer au vote de ce conseil municipal une délibération reprenant une large partie des actions relatives à la préservation de la tranquillité urbaine qui sont inscrites au programme sur lequel notre majorité a été élue par les Brestoises et les Brestois l'année dernière.

Plusieurs de ces actions sont en effet des engagements que notre équipe municipale a pris auprès des Brestoises et des Brestois et que nous mettrons donc en œuvre durant ce mandat.

Ces actions sont aujourd'hui intégrées à une convention de sécurité plus large, signée entre l'Etat et la Ville de Brest, pour la période 2022-2026.

Dans le cadre de cette convention, l'Etat s'engage à mettre en œuvre un certain nombre de mesures concernant la sécurité à Brest sur la période 2022-2026.

A Brest, comme dans les autres agglomérations de notre pays, les phénomènes de délinquance et les difficultés qui en résultent pour nos concitoyens existent, personne ne le niera.

Elus communistes, nous le redisons avec fermeté : ces actes sont inacceptables, ils sont inadmissibles. Qu'ils se déroulent dans le centre ville ou dans tout autre quartier de notre ville.

Nous le réaffirmons : le droit à la sécurité est un droit fondamental et universel, un impératif qui se doit d'être garanti pour toutes et tous, de la même manière, partout, sur l'ensemble du territoire de la République.

Face aux phénomènes d'insécurité et soucieux que chaque habitante et chaque habitant de notre ville puisse vivre dans la sécurité et la sérénité, il est de notre responsabilité d'agir.

Loin de verser dans l'angélisme, vous savez, Monsieur le Maire, le PCF a toujours été très à l'aise avec le sujet de la sécurité. Nous proposons l'embauche de 30 000 fonctionnaires de police nationale supplémentaires au plan national pour la création d'une nouvelle police nationale de proximité. Il y a urgence en effet à retisser le lien de confiance entre la police et les citoyens.

Les fonctionnaires de police exercent leur métier dans des conditions difficiles et connaissent une dégradation continue de leurs conditions de travail depuis des années sous l'effet des politiques d'austérité et la pression de la politique du chiffre. Communistes, nous leur apportons notre soutien et nous souhaitons qu'ils bénéficient enfin des moyens matériels, humains et de formation supplémentaires nécessaires pour exercer leur travail dans de meilleures conditions.

Nous connaissons aussi les attentes de la population en ce qui concerne la demande d'effectifs de forces de police nationale supplémentaires, la demande d'un service public de qualité qui répond à leurs besoins. Ces attentes, nous les comprenons et nous les partageons.

Mais nous avons aussi une vision lucide et nous dénonçons les dérives lorsqu'elles surviennent...

Nous dénonçons les violences policières et les répressions inadmissibles qui ont eu cours à l'occasion des mouvements sociaux et populaires ces dernières années.

Nous pointons les dysfonctionnements et les manques dans l'accompagnement des victimes de violences, nous pointons certains des choix faits par le gouvernement en matière de maintien de l'ordre, ou bien encore nous nous mobilisons, aux côtés de diverses organisations politiques, syndicales, associatives, contre la loi de « sécurité globale », une surenchère sécuritaire, une porte ouverte vers la dangereuse privatisation des politiques publiques de sécurité.

Apporter des réponses en matière de sécurité et de tranquillité, c'est rappeler que, dans notre pays, la loi confère l'essentiel des responsabilités en matière de sécurité à l'Etat. C'est à l'Etat qu'il revient donc de donner les moyens nécessaires à la police nationale et à la justice de remplir pleinement les missions et les objectifs qui leur sont assignés.

C'est là, la garantie que le service public soit rendu de manière uniforme et universelle, c'est à dire pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire de la république. Tel est le sens de notre pacte républicain.

Face aux phénomènes d'insécurité, notre collectivité, agit néanmoins, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues. Et elle continuera de le faire.

Ces actions ont fait l'objet de plusieurs délibérations sous le mandat précédent, délibérations que notre groupe a toujours votées et défendues.

Renforcement de la médiation urbaine et de la présence physique sur l'espace public, augmentation des moyens alloués au Point KERROS pour effectuer les maraudes, soutien renforcé à la sphère éducative et associative, soutien aux dispositifs d'accueil des mineurs étrangers isolés, mise en place du rappel à la loi, renforcement des actions de prévention sur différents sujets, prise en charge des vacations de médecins au commissariat central. Ces actions vont se poursuivre, se renforcer durant ce mandat.

Depuis de nombreuses années, la Ville s'engage et agit. Elle agit bien sûr en coopération et en coordination constante avec l'Etat, police et justice. L'action pour la tranquillité et la sécurité urbaine au sens large ne saurait en effet se mener seule pour être efficace mais bien au sein d'une démarche collective, de co-production, qui regroupe tous les acteurs de la sécurité de la ville et de la métropole, chacun intervenant dans le strict respect des compétences que la loi lui octroie.

C'est le gage de l'efficacité et de la clarté et c'est ainsi que notre collectivité prend sa place dans la stratégie de sécurité menée au plan local depuis plus de vingt ans. Nous pouvons aujourd'hui dire que cette méthode partenariale a fait ses preuves.

A ce titre, élus communistes, nous souhaitons saluer, Monsieur le Maire, votre action et votre ténacité en la matière, qui auront notamment permis à Brest de bénéficier de moyens de police nationale supplémentaires ces dernières années. Effectifs de police nationale qui nous avaient été sabrés sous l'effet des politiques de saccage des services publics menées par Nicolas Sarkozy.

De la même manière, nous agissons en gardant en tête que l'action pour la tranquillité publique ne saurait être dissociée d'engagements forts en matière d'éducation, de justice sociale, d'insertion sociale et professionnelle, d'égalité, de développement des services publics.

Aujourd'hui, nous nous situons à une nouvelle étape concernant le renforcement de la sécurité et de la tranquillité urbaine à Brest.

C'est tout l'objet de cette délibération et de cette convention signée entre l'Etat et la Ville : des engagements réciproques, de part et d'autre, qui s'appliqueront pour les 5 prochaines années. Cette convention est un nouvel outil qui démontre la volonté collective de toujours mieux agir pour renforcer la sécurité à Brest.

Agir et s'engager, d'abord, avec le renforcement des effectifs de police nationale et le renforcement de la présence de policiers nationaux, le plus souvent à pied, sur l'espace public. Si nous regrettons l'absence de chiffrage de la part de l'Etat, ce renforcement des forces de police nationale serait un point positif. Avec le déploiement aussi, en ce qui concerne notre collectivité, d'une brigade de tranquillité urbaine, composée de 25 agents, et de médiateurs urbains municipaux supplémentaires.

Agir et s'engager, ensuite, avec le nécessaire renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, contre les violences intrafamiliales : renforcement des actions d'aides aux victimes de violences, facilitation de leurs démarches avec la création d'un lieu d'accueil de toutes les victimes à proximité du commissariat. De son côté, l'Etat s'engage à mettre en œuvre le dispositif des bracelets électroniques dits « anti rapprochements » et créera un poste d'intervenant social au sein du commissariat.

Agir et s'engager, enfin, avec la poursuite et le renforcement des actions déjà lancées sous le mandat précédent : réaménagement des espaces publics, renforcement de la protection des bâtiments et équipements publics, prise en charge des vacations de médecins au commissariat pour les ivresses publiques manifestes et d'autres mesures encore.

Toutes les mesures que je viens de citer, nous les avons proposées ensemble au sein de notre majorité, portées et défendues durant la campagne municipale auprès des Brestoises et des Brestois car nous estimons qu'elles sont de nature à répondre aux attentes de la population en matière de préservation de la tranquillité publique, d'accompagnement des victimes. Ces mesures sont devenues des engagements, des promesses prises auprès des Brestoises et des Brestois et nous ne pouvons qu'y souscrire de nouveau. Avec cette convention, elles font aujourd'hui l'objet d'une nouvelle reconnaissance de nature à faciliter leur mise en œuvre rapide durant le mandat et, cela, nous le saluons, bien évidemment.

Pour autant, il est un point, un seul point, qui nous contraindra à ne pas voter favorablement cette délibération. Il s'agit de « la facilitation, par la ville, de la mise en œuvre, par l'État, d'un dispositif de vidéo surveillance dans l'espace public »

Communistes, nous jugeons d'une part ces dispositifs inefficaces dans la prévention de l'acte délinquant.

A peine plus efficaces d'autre part en matière d'élucidation.

Et extrêmement coûteux en argent public.

Certes c'est l'Etat qui paye, mais l'argent de l'Etat c'est aussi le nôtre.

Enfin, au-delà des points cités à l'instant, le développement en France des technologies de surveillance sur l'espace public nous questionne. Technologies par nature toujours plus sophistiquées, donc potentiellement toujours plus intrusives.

L'acceptation, la banalisation de ce développement dans la société française nous interrogent. Pour tout vous dire, elles nous inquiètent...

De ce fait et en dépit de la grande qualité de la plupart des actions qui sont proposées au sein de la convention et dans l'énoncé de la délibération, le groupe des élus communistes, Monsieur le Maire, s'abstiendra sur ce texte.

Je vous remercie.